

1. Allègements de charges - Chiffres clés - Ils ont dit..
2. Les 35 heures à nouveau sur le devant de la scène
La rentrée de la "Première entreprise de France"
Chiffres clés - Ils ont dit..
3. Actualité parlementaire - Budget
Ils ont dit... - Chiffres clés
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°143 - 15 septembre 2004

Chiffres clés

Le plafonnement des allègements de charges tel qu'il est envisagé conduirait à un surcoût du travail, pour les entreprises appliquant les 35 heures et bénéficiant de l'allègement "Aubry II", de l'ordre de 1,2% au niveau de 1,3 SMIC et de 1,7% au niveau de 1,6 SMIC.

Pour les autres entreprises, le plafonnement des allègements resterait à 1,6 SMIC alors qu'il était prévu qu'il passe à 1,7 SMIC à compter du 1er juillet de l'année prochaine. 500 millions d'euros d'exonérations échapperaient ainsi à ces entreprises en un seul semestre.

Les entreprises employant jusqu'à 20 salariés auraient à supporter un surcroît de coût du travail de 0,5 point en année pleine contre 0,3 pour l'ensemble des entreprises.

Ils ont dit...

"Notre protection sociale est actuellement financée par le travail, conformément à un modèle qui, lors de sa création il y a cinquante ans, alliait logique de principe...et nécessité pratique, le facteur travail étant le plus abondant..."

Aujourd'hui, tout indique que ce système a atteint ses limites."

Extrait du rapport de Francis Grignon, Sénateur, Rapporteur du groupe de travail sur la délocalisation des industries de main d'oeuvre.

ALLEGEMENTS DE CHARGES Les petites entreprises victimes du revirement gouvernemental

Revenant sur ses propres choix, le gouvernement a décidé de limiter le bénéfice des allègements de charges aux salaires allant jusqu'à 1,6 SMIC, au détriment surtout des petites entreprises.

Dès le mois de juin, l'UPA qui présentait les évolutions actuelles, a demandé au gouvernement et aux parlementaires de ne pas remettre en cause les allègements de cotisations sociales patronales. Malgré cela, fin août les arbitrages du Premier ministre s'orientaient vers un plafonnement des allègements de charges à hauteur d'1,6 SMIC au lieu de les porter à 1,7 SMIC comme prévu par la loi Fillon. 1,3 milliards d'euros (sur un total de 17 milliards d'allègements) échapperont ainsi aux entreprises en 2005 si la mesure est adoptée. Pour faire bonne mesure, le Chef du gouvernement a annoncé parallèlement une baisse de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, laissant pour compte 60% des entreprises artisanales, celles qui n'ont pas le statut de société. La protestation du Comité Directeur de l'UPA ne s'est pas fait attendre. Ses membres ont vivement contesté ce changement de cap, se demandant pourquoi l'on renoncerait à réduire le coût du travail alors que cette politique engagée depuis une décennie est la seule à avoir apporté la preuve de son efficacité en matière de création

d'emplois. Chiffres à l'appui (colonne ci-contre), l'UPA a expliqué au gouvernement que les entreprises de main d'oeuvre, singulièrement les plus petites d'entre elles, auraient à pâtir de ce coup d'arrêt donné à la baisse des charges. De même lors de leur entretien avec le ministre délégué aux Relations du Travail, Gérard Larcher, le Président et les Vice-Présidents de l'UPA n'ont pas manqué de demander que l'on revienne aux dispositions adoptées en 2003, et que les allègements soient progressivement étendus à l'ensemble des salaires allant jusqu'à deux SMIC, comme la majorité actuelle s'y était engagée. Cet objectif est directement lié en effet à la revendication centrale défendue par l'UPA de tout temps, celle d'une réforme de l'assiette des cotisations sociales patronales, favorable aux activités de main d'oeuvre et profitable à l'emploi. Gouvernement et parlement savent maintenant dans quel état d'esprit se situent les artisans et leurs représentants. Espérons que les semaines à venir seront l'occasion d'une nouvelle prise de conscience de leur part.

Chiffre clés

35 HEURES

Au 30 juin 2003, environ 330.000 entreprises et 10 millions de salariés sont passés aux 35 heures, soit les deux tiers des salariés du secteur marchand.

Parmi les entreprises employant moins de 21 salariés (95% du total des entreprises), seules 16% d'entre elles et moins d'un quart des effectifs qu'elles emploient, sont passés aux 35 heures.

Dans les entreprises de plus de 20 salariés, la proportion est des trois quarts.

Fin 2003, la durée hebdomadaire du travail à temps complet s'établissait en France à 35,6 heures.

Source DARES

Ils ont dit...

APPRENTISSAGE

"...l'Artisanat lance une campagne pour l'inscription en apprentissage, formule moderne de transmission des savoir-faire, voie royale pour l'accession aux 250 métiers de la "Première entreprise de France". L'Artisanat forme ainsi près de la moitié des 350.000 jeunes annuellement engagés dans des cursus effectués "en alternance" en entreprise et Centre de formation d'apprentis -CFA- ou école professionnelle..."

Extrait du communiqué de lancement de la campagne pour l'inscription en apprentissage.

METIERS

"France 2 diffuse chaque semaine quatre documentaires intitulés "La vie que j'ai choisie" aux horaires suivants : lundi vers 18H après "Le grand zapping", mercredi vers 22H15 après "Ca se discute", samedi vers 12H10 après "les z'amours", dimanche vers 17H15 après la série "JAG".

Extrait de la présentation des chroniques d'une minute sur les métiers.

Les 35 heures à nouveau sur le devant de la scène

Programmées de longue date, les rencontres entre le ministre délégué aux Relations du Travail, Gérard Larcher, et les partenaires sociaux devaient permettre d'aborder des sujets aussi divers que la gestion sociale des restructurations, l'emploi des seniors, la simplification du code du travail, la santé et la sécurité au travail, le financement du paritarisme... Cet ordre du jour a bien été traité par la délégation de l'UPA, mais une fois encore, c'est la question du temps de travail qui a occupé le devant de la scène médiatique. Tout en prenant soin de ne pas reléguer au second plan la remise en cause par le gouvernement des allègements de charges, l'UPA n'a pas manqué de faire part de sa position. Pierre Perrin a ainsi rappelé à la presse le profit de la loi Fillon de 2003 qui a étendu le bénéfice des baisses de charges à l'ensemble des entreprises en supprimant tout lien avec les 35 heures, et qui a laissé aux branches



professionnelles le soin d'adapter la réduction du temps de travail aux particularismes professionnels. Il a par ailleurs affirmé que de nouveaux assouplissements à la législation sur le temps de travail étaient nécessaires pour de nombreuses professions artisanales, ajoutant que l'UPA soutiendrait toute mesure tendant à augmenter le contingent annuel d'heures supplémentaires et à limiter le coût de ces heures. Piste que le gouvernement semble vouloir suivre.

COMMUNICATION

La rentrée de la " Première entreprise de France "

Le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA- connaît une actualité forte. Rappelons d'abord que depuis juin dernier, l'établissement public est présidé par Alain Griset, Président de l'APCM, qui succède ainsi pour trois années à Pierre Perrin, Président de l'UPA. Les actions de communication vont se

multiplier tout au long de l'automne : suite de la campagne pour l'inscription en apprentissage, reprise de la série documentaire "La vie que j'ai choisie" diffusée sur France 2, participation de l'Artisanat au Train de la création d'entreprise du 14 au 28 septembre, Tournée Artiscopes dans les collèges et lycées, diffusion des spots "Le couple" et "Le dîner" sur les principales chaînes de télévision du 2 au 28 novembre, vaste stand de promotion du secteur dans le cadre du Salon de l'Education...

Il faut ajouter à ce programme, le parrainage de la météo sur plusieurs France 3 régionales, des insertions publicitaires dans la presse quotidienne régionale, des spots radio pour les jeunes et de l'affichage dans le métro. Un inventaire à la Prévert qui témoigne de l'ardeur des représentants du secteur à communiquer.



Des propositions communes en vue de peser sur le prochain projet de loi

Prenant exemple sur les "55 propositions" présentées en 2001 par l'UPA et l'APCM et qui ont permis d'infléchir certains choix politiques en direction des entreprises, les représentants des organisations professionnelles de l'artisanat et ceux des Chambres de métiers ont mené plusieurs réunions de travail communes durant l'été, dans la perspective du deuxième projet de loi pour les entreprises (après la loi pour l'initiative économique) que Christian Jacob devrait présenter début 2005. Trois problématiques correspondant aux grands axes du futur texte gouvernemental ont été abordées : "statut de l'entreprise, de l'entrepreneur et du conjoint", "Création, financement, développement et transmission de l'entreprise", "Réforme de l'apprentissage". Les groupes de travail devaient présenter leurs propositions lors d'une réunion plénière UPA - APCM le 16 septembre, avant validations et transmission



argumentée au ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat, des Professions libérales et de la Consommation. Les responsables de l'UPA ne manqueront pas alors d'intervenir auprès du gouvernement pour que l'écho le plus large soit accordé à ces préconisations. Ces dernières seront évidemment consultables par le public, en particulier sur les sites respectifs de l'UPA et de l'APCM.

BUDGET

Ce que le projet de loi de Finances réserve aux entreprises

Même si le projet de Budget pour 2005 n'a pas encore été présenté en Conseil des ministres, les bonnes et les mauvaises nouvelles de cette rentrée pour les entreprises ont néanmoins déjà largement occupé l'espace médiatique. C'est ainsi que l'enveloppe des baisses de charges sera stabilisée à un peu plus de 17 milliards d'euros, ce qui alourdira de facto le coût du travail de 1,2 milliards d'euros, contrairement à ce qui semblait ressortir du discours présidentiel du 14 juillet (voir ci-contre). Pour compenser ce manque à gagner pour



les entreprises, le Premier ministre a décidé de supprimer en deux ans la "surtaxe Juppé" de l'impôt sur les sociétés, ramenant le taux de l'IS de 34,3% à 33,8% en 2005 et à 33,3% en 2006. En revanche, les entreprises individuelles, qui ne profiteront pas de cette baisse de l'IS, apparaissent pour l'heure comme les "sacrifiées" du projet de loi de Finances.

Parallèlement, le gouvernement a annoncé, d'une part qu'il accorderait un crédit d'impôt de 1600 euros par an et par apprenti aux entreprises formant des apprentis, et d'autre part une hausse de la taxe d'apprentissage qui passerait de 0,5% à 0,7% de la masse salariale en trois ans. Notons également l'octroi d'un crédit d'impôt aux PME de moins de 250 salariés qui développent leurs efforts en direction de l'exportation. Enfin, les nouveaux investissements productifs des entreprises seront exonérés de taxe professionnelle jusqu'en juin 2005.

Ils ont dit...

"La loi Dutreil a porté sur la création d'entreprise, elle a permis de simplifier les choses et donne d'excellents résultats. Créer est une première étape, mais le plus dur est de durer et de passer le cap des six premières années. La "loi entreprise" aura pour but d'aider et d'accompagner les entreprises dans leur développement."

Extrait d'un entretien accordé par Christian Jacob à "La Tribune".

Chiffres clés

CREATIONS D'ENTREPRISES

Alors que les statistiques affichaient depuis le printemps 2002 une croissance exponentielle des créations d'entreprises, cette tendance a connu un coup d'arrêt au printemps 2004.

En données corrigées des variations saisonnières, les créations "pures" (sans décompte des reprises et des réactivations d'entreprises) sont tombées en juillet à 17.519 unités, soit une baisse de 9% par rapport au mois précédent, qui fait suite à deux autres baisses (-10% en avril et -2% en juin).

APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée maximale de trois ans, est rémunéré en moyenne 1.095 euros net par mois. Le taux d'emploi des apprentis trois ans après leur sortie d'apprentissage s'élève à 86,1%.

Ils ont dit...

"Aujourd'hui, compte tenu de nos contraintes budgétaires qui sont fortes, quelle est notre priorité ? C'est naturellement la poursuite de la baisse des charges. Cela nous amène à une pause en ce qui concerne l'impôt sur le revenu cette année."

Extrait de l'allocution du Président de la République le 14 juillet.

Adoption définitive de la loi sur l'assurance maladie

“Le Conseil national confirme que le projet de loi répond pour l'essentiel aux préconisations qu'il a faites et considère qu'il constitue un véritable premier pas dans la réforme de l'assurance maladie”. Conformément à cette déclaration du 8 juillet, l'UPA ne peut qu'être satisfaite par l'adoption définitive le 30 juillet 2004, après trois semaines de débat à l'Assemblée nationale et une semaine au Sénat de la loi sur l'assurance maladie qui contient 76 articles. Quelque 80% des textes réglementaires qui en découlent devraient paraître d'ici à la fin de l'année ; c'est en tout cas l'ambition du ministère de la Santé.

Gabriel Paillason

Président de la section artisanale de la CGAD

Gabriel Paillason, Président de la Confédération nationale des glaciers de France -CNGF-, a été élu Président Adjoint de la CGAD, Président de la Section artisanale, le 29 juin dernier. Il succède ainsi pour trois ans à François Cartron qui ne se représentait pas et devient du même coup Vice-Président de l'UPA, membre du Conseil national et du Comité directeur. Par ailleurs, le Président de la CGAD, Claude Bellot a été réélu à l'unanimité.

Actualité européenne

A la suite du scrutin européen du 13 juin, la France compte désormais 78 eurodéputés, dont 31 socialistes inscrits au parti socialiste européen -PSE-, 17 UMP inscrits au parti populaire européen -PPE- et 11 UDF qui ont rejoint l'alliance des libéraux et des démocrates européens -ADLE-. D'autre part, Le nouveau commissaire en charge des Entreprises et de la Société de l'information est Olli Rehn, Finlandais de 42 ans. On salue à Bruxelles l'action conduite par son prédécesseur, Erkki Liikanen qui a beaucoup oeuvré pour la promotion de la petite entreprise.

Plan de cohésion sociale : le “oui mais” du CES

Sollicité par le gouvernement, le Conseil économique et social a émis un avis favorable sur le plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, avis néanmoins assorti de critiques concernant la traduction législative du Plan, à savoir le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale. Ainsi les rapporteurs ont-ils souligné que ce plan “porte la marque d'une prise de conscience des graves dangers qui minent la société française et engage, dans une perspective de restauration du lien social, un traitement conjoint des questions d'emploi, de logement et d'égalité des chances” avant de dénoncer le manque de moyens envisagés pour rétablir cette cohésion sociale. Dany Bourdeaux, membre du Conseil national de l'UPA et Rapporteur de la partie logement du texte, a pu mettre en évidence la problématique de l'artisanat dans ces domaines, et souligner les qualités comme les limites du contenu, dans la droite ligne de l'opinion formulée par l'UPA en juin, jugeant le plan “positif mais lacunaire”.

Le titre emploi-entreprise épinglé

Lancé en février 2004 pour faciliter l'embauche dans les entreprises comptant jusqu'à 10 salariés, le TEE est en cours d'expérimentation dans cinq régions. Il se présente sous la forme d'un chéquier et permet de déléguer la gestion de la fiche de paie aux Urssaf, au grand damne des experts-comptables. Or, dans un avis en date du 12 juillet, le Conseil de la concurrence a déclaré le TEE “susceptible d'avoir des effets anticoncurrentiels”. Surtout, les résultats sont décevants puisque fin juillet on dénombrait 5.260 demandes d'adhésion et seulement 1.770 emplois soumis au dispositif du TEE. Le principal grief qui est fait au TEE est qu'il ne fait pas office de titre de paiement mais de document unique de déclaration des formalités administratives, ce que l'UPA présentait déjà fin 2003 comme “une fausse bonne idée”.

1^{er} SEPTEMBRE

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le ministre chargé des Relations avec le Parlement, Gérard Larcher.

2 SEPTEMBRE

Participation de Roselyne Lecoultre, membre du Conseil national de l'UPA, à la commission de labellisation “Egalité professionnelle” au ministère de la Parité et de l'Egalité professionnelle.

7 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.

Entretien entre le Président de l'UPA et le Président de la CGC.

8 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à l'assemblée générale de la Fédération française des coopératives et groupements de l'artisanat -FFCGA-.

Rencontre entre le Président de l'UPA et les Présidents de la CANAM, de la CANCAVA et de l'ORGANIC.

9 SEPTEMBRE

Entretien entre le Président de l'UPA et le Président de la CFTC.

14 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à l'inauguration du Train de la création d'entreprises à Paris, en présence de Christian Jacob.

Participation du Président de l'UPA à la mise en place du groupe de l'Artisanat pour la mandature 2004-2009 au CES.

15 SEPTEMBRE

Participation de Jean Lardin, Vice-Président de l'UPA, à la Commission relative à la réforme de la taxe professionnelle.

Audition d'une délégation de l'UPA par Xavier Bertrand, secrétaire d'Etat à l'Assurance maladie.

